Voilà, mes chers collègues, les éléments les plus importants qui constituent ce rapport sur le développement durable et plus particulièrement, bien sûr, toutes les pratiques mises en place au niveau de notre commune.

Un rapport similaire sera présenté pour la Communauté d'agglomération lorsque nous aurons à discuter des orientations budgétaires de la Communauté d'agglomération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme DE LUCA : Je me demandais s'il ne serait pas judicieux, pour les élus qui ne siègent pas à la Communauté d'agglomération, de pouvoir bénéficier justement de cette information sur les sujets qui sont communs puisque le développement durable ne peut pas s'arrêter au territoire de la commune. Cela semble un peu court de le dire.

Serait-il possible, sur de tels sujets, de pouvoir bénéficier systématiquement des rapports afin que nous ayons toute l'information et que l'on puisse ne pas répéter des choses qui par ailleurs peuvent se dire dans l'hémicycle de la Communauté d'agglomération ?

C'est une demande que je formule et qui me semble de nature à faire avancer les choses.

M. le Maire : Il y a deux problèmes. Le premier est effectivement de mettre en perspective les actions menées à la fois par la ville, Plaine centrale mais aussi par d'autres partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Le second est d'avoir une discussion un peu consolidée par rapport à l'ensemble de ces questions.

Sur le premier, rien ne s'oppose à ce que le document de Plaine centrale soit diffusé de la manière la plus large possible.

Quant à la discussion, elle ne peut se faire que dans le conseil communautaire et le conseil municipal et suite, à l'occasion, à des discussions plus larges comme différents séminaires que nous pouvons tenir sur ces questions-là.

Mme DE LUCA : La question est posée. Peut-être qu'à l'avenir on trouvera les moyens de rapprocher les énergies et les initiatives des deux collectivités.